

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Cathy Boucher](#)

<https://www.cadre21.org/membres/d8a8b8894da193f246b307d6>

Date d'obtention : 2020-11-04 15:49:31

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Démarches de concertation et de collaboration où chacun à son rôle à jouer.

Prise en charge rapide, limitation de la propagation.

Préserver l'intégrité des jeunes (physique et psychologique)

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais utiliser la trousse d'intervention TEXTO. Mais interventions seront uniformes et justes.

Je vais être mieux outillé pour intervenir.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais regarder les photos ou vidéos en questions.

Me limiter aux questions et étapes de la trousse afin de ne pas induire de réponse.

Évaluer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant ou d'une récidive.